

AH.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N° 98-326 DU 3 AOUT 1998

portant ratification de l'accord de prêt signé le 26 novembre 1997 entre la République du Bénin et la Banque islamique de développement (BID) dans le cadre du financement du projet "contribution à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural par l'électrification solaire".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 98-025 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 26 novembre 1997 entre la République du Bénin et la Banque islamique de développement (BID) dans le cadre du financement du projet "contribution à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural par l'électrification solaire".

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

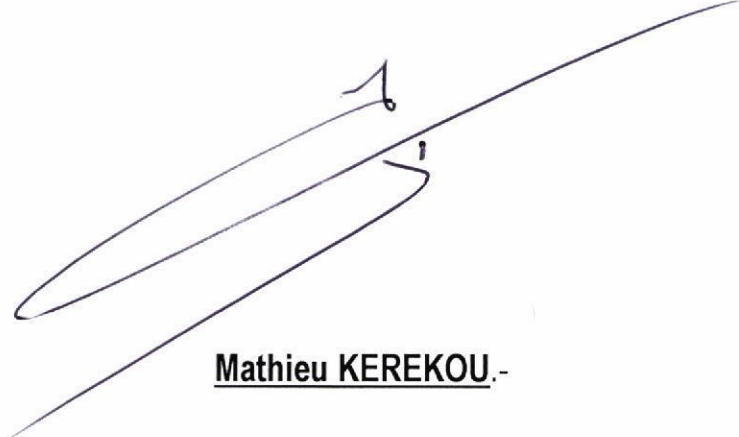
DECRETE :

Article 1er : Est ratifié l'accord de prêt signé le 26 novembre 1997 entre la République du Bénin et la Banque islamique de développement (BID) dans le cadre du financement du projet "contribution à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural par l'électrification solaire" et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Août 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Mines, de l'énergie et de  
l'hydraulique,



**Abdoulaye BIO-TCHANE.-**



**Félix Essou DANSOU.-**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MMEH 4 AUTRES MINISTERES  
16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-  
CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.